

Rencontre Réalités du dialogue social : Frédéric Souillot expose les visées de l'agenda social autonome

LES ARTICLES DE L'INFO MILITANTE Publié lundi 6 juillet 2026 par [Thierry Bouvines](#), [L'inFO militante](#)



Invité le 30 juin par l'association Réalités du dialogue social, le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, a, entre autres, réaffirmé sa volonté que les interlocuteurs sociaux parviennent, dans le cadre de l'agenda social autonome, à un accord pour reprendre la main sur la gestion de la retraite de base d'ici fin 2026.

Gestion des retraites par les interlocuteurs sociaux, emploi, modèle productif, salaires... Sur tous ces sujets ainsi que sur les lignes directrices qu'il entend donner à son deuxième mandat, le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot a exprimé ses objectifs, le 30 juin, à l'occasion d'une rencontre avec l'association Réalités du dialogue social. Ce rendez-vous auquel assistaient un large panel, dont des militants FO mais avant tout des journalistes, a eu lieu au siège de la confédération, à Paris. A noter que depuis peu, -en la personne de Patricia Drevon, secrétaire confédérale-, FO siège au conseil d'administration de l'association.

Le secrétaire général de FO, nouvellement réélu (à la suite du Congrès de Dijon en avril dernier), entend inscrire son mandat sous les signes du développement du syndicat, du paritarisme et de l'agenda social autonome, a-t-il confirmé. Regrettant le manque de communication, « *depuis des années* », sur le paritarisme, Frédéric Souillot souhaite désormais aller vers « *les salariés, les entreprises, leurs directions des ressources humaines, les cabinets comptables des PME* » afin de leur rappeler que le paritarisme « *contribue à la cohésion sociale* ». Au niveau national et interprofessionnel, le paritarisme fait partie intégrante de l'agenda social autonome, puisque inscrit dans ce cadre. Frédéric Souillot rappelle ainsi que les interlocuteurs sociaux ont pris l'initiative de se saisir des thèmes du « *modèle*

productif » français, de l'emploi, et de la gouvernance de la protection sociale collective. Les cinq organisations syndicales représentatives et leurs trois homologues patronales ont rendez-vous « *avant fin juillet* » pour évoquer un calendrier sur ces trois sujets, a confirmé encore Frédéric Souillot.

Retour à la situation d'avant 1996

Au cours de cette expression dans le cadre de l'association Réalités du dialogue social, le secrétaire général de FO a réitéré son souhait d'une reprise de la gouvernance de la protection sociale collective par les interlocuteurs sociaux, en commençant par celle du régime général des retraites. Il cite pour modèle le régime complémentaire du secteur privé (Agirc-Arrco), « *preuve que nous savons faire du paritarisme de gestion* ». Frédéric Souillot voudrait un accord national « *d'ici au 31 décembre 2026* » pour éviter que ce sujet ne fasse l'objet d'une surenchère entre candidats à l'élection présidentielle.

Le secrétaire général de FO défend donc un retour à la situation d'avant la réforme de 1996, laquelle a institué les lois de financement de la sécurité sociale, dont les projets présentés chaque année par le gouvernement sont soumis au vote du Parlement. Evoquer le retour à « *avant* » cette situation, c'est souligner un temps où, gérées paritairement par les interlocuteurs sociaux, les ressources financières de la Sécu étaient assises exclusivement sur les cotisations sociales, lesquelles par nature induisent un fléchage spécifique des recettes ainsi obtenues. Cela était donc ainsi avant une fiscalisation grandissante (via la CSG notamment) de ces ressources.

Il y aurait actuellement une fenêtre d'opportunité pour un retour à avant 1996, analyse Frédéric Souillot. D'un côté, le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a proposé il y quelques mois de redonner la gestion du dossier, explosif, des retraites aux interlocuteurs sociaux. De l'autre, analyse encore le secrétaire général de FO, le Medef « *n'est pas à l'aise avec les aides publiques aux entreprises* ». Le Sénat les a évaluées, dans un rapport paru en 2025, à 211 milliards d'euros par an, dont près de 80 milliards d'euros par an au titre des allègements de cotisations sociales sur les salaires. Exonérations qui induisent chaque année un manque à gagner d'ampleur pour les comptes sociaux, et que l'État doit compenser. Or, même réalisé imparfaitement, cela conduit à accroître la dette.

Par ailleurs, le secrétaire général de FO a encore indiqué à l'attention des promoteurs d'une retraite par capitalisation : la retraite par répartition fait « *consensus* » chez les participants à la conférence TER (Travail, Emploi, Retraites) d'initiative gouvernementale. Une TER qui permet un travail sur une longue durée se réjouit-il aussi, les travaux servant de base à l'agenda social autonome.

Augmenter l'emploi des jeunes et des seniors

La réflexion sur le modèle productif de la France, dans le cadre de l'agenda social autonome, serait un travail lui aussi de long terme (« *quatre quinquennats* », selon Frédéric Souillot). Elle couvrirait les thèmes de la réindustrialisation, en évoquant les « *barrières pour protéger le marché européen* », en visant une relance du Conseil national de l'industrie, en aiguissant aussi la réflexion sur les

problématiques dans l'automobile, la Poste, la logistique ou encore le secteur du commerce dont nombre « *d'enseignes s'effondrent* ». En se penchant aussi sur la situation des mutuelles. Sur ce dossier, Frédéric Souillot annonce que la taxe sur les mutuelles créée l'année dernière par le gouvernement « *sera reconduite* ». Dès lors, comment les mutuelles vont-elles trouver 1,5 milliard d'euros « *alors que les cotisations sont bloquées ?* », s'interroge-t-il.

L'inFO militante

L'article que vous êtes en train de lire est tiré de la revue « L'inFO militante », le bimensuel de la confédération Générale du Travail Force Ouvrière.
[Consulter les articles](#)

Conditionner les aides publiques

S'agissant du dossier de l'emploi, Frédéric Souillot a souligné une nouvelle fois lors de cette rencontre Réalités du dialogue social que le problème en France, « *ce n'est pas qu'on ne travaille pas assez, c'est que nous ne sommes pas assez nombreux à travailler* ». Cela concerne particulièrement la catégorie des 15-25 ans et celle des 55-64 ans. Le problème d'un taux d'emploi encore trop bas dans ces catégories renvoie notamment au dossier des retraites rappelle le secrétaire général de la confédération. « *En augmentant de 10 points le taux d'emploi des 55-64 ans, on équilibre le régime des retraites* », souligne-t-il, faisant référence à des travaux universitaires.

Pour faire remonter l'emploi des seniors, Frédéric Souillot recommande la suppression de l'entretien de « *fin de carrière* », fixé légalement à 45 ans dans les entreprises. Il pointe également la nécessité, pour l'Éducation nationale, de traiter autrement l'orientation des élèves afin de favoriser l'apprentissage et le lycée professionnel pour, in fine, remédier à la situation des jeunes sans emploi, ni diplôme ni formation. Pour Frédéric Souillot, il faut également s'intéresser au logement, qui est un « *frein à la mobilité* ».

Interrogé aussi sur les salaires, dans l'actuel contexte d'inflation, le secrétaire général de FO distingue les entreprises qui, face à l'instabilité, sont dans une situation « *compliquée* », et les autres, notamment les fabricants d'armes, qui peuvent davantage redistribuer. Demandant, au nom de FO, que les aides publiques soient conditionnées à des mesures « *sur l'emploi, les conditions de travail et les rémunérations* », il rappelle la position de l'ancienne Première ministre Elizabeth Borne, expliquant qu'elle voulait bloquer les aides publiques pour les entreprises relevant de branches n'ayant pas renégocié les minima conventionnels dépassés par le Smic.

Dernier point abordé par Frédéric Souillot lors de cette matinée Réalités du dialogue social : alors que les élections présidentielles se tiendront l'an prochain, le secrétaire général rappelle que FO, qui combat « *le rejet* » des autres, est indépendante des partis. La confédération ne donnera pas de consigne de vote. Elle adressera ses revendications aux candidats.

Négociation collective dans la Fonction publique

La pratique de la négociation collective dans la Fonction publique a été introduite par la loi « *de transformation* » de 2019. Toutefois les accords qui y sont signés n'ont aucune valeur juridique. Frédéric Souillot signale cependant deux réussites par le dialogue social : le « *Ségur* » sur les salaires de la fonction publique hospitalière et la suppression de la catégorie C à la pénitentiaire.

Élections dans les TPE

Le taux de participation des salariés des très petites entreprises (TPE) aux élections professionnelles est très faible. Pour y remédier, Frédéric Souillot estime qu'il faut, dans le cadre du Haut conseil du dialogue social qui travaille actuellement sur le sujet, « *trouver un mode de scrutin afin que ces salariés soient reconnus* ». Il pointe le problème des listes électorales arrêtées un an avant le scrutin et qui deviennent obsolètes du fait des déménagements.

THIERRY BOUVINES

L'INFO MILITANTE

Le bimensuel de la Confédération

Partager cet article :

